



Commune Le Castellet

Demande de subventions

La municipalité du Castellet verse chaque année des subventions destinées à soutenir l'action des associations de la Ville.

Pour faire votre demande de subvention, un document Cerfa est à renseigner et à rendre complété avant le **28 février de chaque année**, pour être pris en compte avant le vote du budget.

Liste des pièces à joindre au dossier de subvention :

- ☞ **Les associations ou organismes** doivent déposer en mains propres à l'hôtel de ville ou au tourisme leur dossier accompagné des documents suivants : **Attention aucun dossier ne sera accepté incomplet, un récépissé de dépôt vous sera transmis**
- 1) Lettre de motivation ;
- 2) Rapport d'activité de l'année précédente par action ;
- 3) Rapport financier de l'année précédente (certifié par un expert-comptable si le montant demandé est supérieur ou égal à 23 000,00 €) ;
- 4) Les copies des statuts et du récépissé de déclaration à la Préfecture de l'association s'il s'agit de la première demande ;
- 5) Un relevé d'identité Bancaire ou Postal